

VILLE DE ROYAN

OBJET :

Paiement de matériaux récu-
pérés en 1958

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Aout 1957

570028

L'an mil neuf cent cinquante sept, le vingt sept Aout 1957, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 22 Aout 1957

Etaient présents MM. BRUSSET - SEUGNET - REUTIN - CASTELNAU - COUZINET - BARROT - CCUNIL Paul - GUILLAUD - POUGET - BARRIERE - BROTREAU - CAMBLONG - DOMECCQ - ETCHEBET - BOURDEILLE - NARTEAU - Melle FOUCHÉ - MM. ROCHEDEREUX - CHAMBOULAN - DUPOUR - PAFEAU

Représentés : M. Gausse par M. Barrot
M. Grussenmeyer par Melle Fouché

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Council ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

décide d'accepter la note présentée par le Bureau de l'Enregistrement et des Domaines concernant l'acquisition par la Ville en 1948 de matériaux de récupération et s'élevant à la somme de 33.342 frs.

Décide que cette dépense sera imputée sur le chapitre XXXI, Dépenses imprévues.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents.

Approuvé
Rochefort s/Mer le 17 Septembre 1957
Le Sous Préfet : illisible.

Pour extrait conforme
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

